

Foyer la Chaloupe



**CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS**

**CONCOURS DE PROJETS  
EN PROCEDURE OUVERTE  
POUR LA CONSTRUCTION D'UN FOYER D'ACCUEIL  
POUR 14 ENFANTS OU ADOLESCENTS  
EN AGE DE SCOLARITE  
A COLLOMBEY LE GRAND**

**RAPPORT DU JURY  
OCTOBRE 2015**

## **MANDANT / MAITRE DE L'OUVRAGE /ORGANISATEUR**

Le présent concours de projets est organisé par l'Association **La CHALOUBE** à Collombey - Muraz, en accord avec l'Office fédéral de la justice et le Service cantonal de la Jeunesse, en collaboration avec le Service cantonal des bâtiments.

## **SITUATION ACTUELLE, INTENTIONS DU MAITRE DE L'OUVRAGE ET OBJECTIF DU CONCOURS**

Le Foyer de l'association La Chaloupe est actuellement logé dans un vieil immeuble, en location. Ni les espaces disponibles, ni la disposition des locaux ne correspondent aux exigences en la matière ; la gestion du foyer en est rendue difficile. Finalement les problèmes de sécurité ne sont pas résolus de façon correcte.

Au vu de cette situation, le maître de l'ouvrage a décidé de construire un nouveau bâtiment qui réponde aux besoins des résidents et du personnel du foyer.

La commune de Collombey-Muraz met à disposition de l'association une partie d'un terrain en DDP sis à proximité du village de Collombey le Grand au Sud de l'ancien EMS des Dents du Midi.

## **GENRE DE CONCOURS ET PROCEDURE**

Il s'agit d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa 4, d'une procédure ouverte selon l'art. 9 de la Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 8 mai 2003 et d'un concours de projet et d'une procédure ouverte selon les articles 3.3 et 6.1 du règlement SIA 142, édition 2009.

## **CONDITIONS DU CONCOURS**

La participation au concours implique pour l'organisateur, le jury et les concurrents, l'acceptation des clauses du présent programme, des réponses aux questions, ainsi que des dispositions du règlement SIA 142

édition 2009, de l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), de la loi cantonale et de l'ordonnance sur les marchés publics (LcMP + OMP).

Le droit d'auteur sur les projets reste propriété des participants. Les documents relatifs aux propositions primées et mentionnées deviennent la propriété du maître de l'ouvrage. Le règlement SIA 142 fait foi pour tous les points non réglés par le présent programme. Les concurrents qui rendent un projet s'engagent à respecter les lois et règlement susmentionnés.

**Pour rappel (art.1.4 du règlement SIA 142) : les concours se déroulent dans l'anonymat. Le maître de l'ouvrage, les membres du jury, les participants et les professionnels mandatés se portent garants de l'anonymat des travaux de concours jusqu'à ce que le jury ait jugé et classé les travaux de concours, attribué les prix et mentions et prononcé une recommandation pour la suite de l'opération.**

Les variantes ne sont pas admises.

Les décisions du jury peuvent faire l'objet d'un recours dans les 10 jours dès leur notification auprès de la cour de droit public du Tribunal Cantonal à Sion. Ledit recours comprendra un exposé concis des motifs et des conclusions, la signature du recourant ou de son mandataire.

## **PRESCRIPTIONS OFFICIELLES**

Les bases du présent concours sont :

- La loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 8 mai 2003.
- L'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) du 25 novembre 1994 / 15 mars 2001)
- L'ordonnance du 11 juin 2003 sur les marchés publics.

## **LANGUE**

La langue officielle de la procédure est le français.

## PARTICIPANTS

Le concours est ouvert aux architectes inscrits sur la liste permanente d'un canton suisse, ou diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire, ou d'une école technique supérieure, ou titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou inscrits au registre suisse A ou B, ou répondant aux exigences de la liste permanente du canton du Valais.

## JURY

Le jury est composé des personnes suivantes :

Président	: Philippe Venetz	Architecte cantonal
Membres	: Jean-Paul Vodoz Patrick Suard. Adrian Kramp Jean-Claude Frund	Président de La Chaloupe Directeur du foyer Architecte Architecte
Suppléants	: Geneviève Burdet Arthur Zimmermann Patrice Mabillard Jean-Marc Meier Laurent Mayoraz	Conseillère municipale ancien Président de la commune Service cantonal de la Jeunesse. Office Fédéral de la Jeunesse Architecte, SBMA
Expert	: Jeannette Rohrer Nico Sneiders	Service cantonal de la Jeunesse. Architecte-conseil
Secrétariat	: Le secrétariat sera assuré par Nico Sneiders et la direction de La Chaloupe	

## REPONSES AUX QUESTIONS

Aucune question n'a été posée par les concurrents.

## EXAMEN PREALABLE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé par le SBMA et M. Nico Sneiders, architecte conseil de la Chaloupe. Il a porté sur les points suivants:

1. délais de rendu
2. respect du périmètre
3. règlement de construction (alignement, distances au limites, feu, indice)
4. programme des locaux
5. valeurs statistiques

### Point 1

Tous les projets reçus étaient parvenus au SBMA pour le 17 septembre 2015, soit dans les délais avec tous les documents demandés.

### Point 2

Tous les projets respectent le périmètre mis à disposition.

### Point 3

Le projet N° 1 l'Escale ne respecte pas la distance à la limite à l'étage, angle Nord.

L'indice des projets suivants est inférieur ou supérieur de plus de 10% aux limites d'indice du règlement des constructions communal (0.65 à 0.8) :

N° 3 Dolce Vita

N° 9 Radeau

N° 12 Le Yin et le Yang

N° 15 Lili - Marlene

### Point 4

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications au programme des locaux. Elles sont signalées au jury en début de jugement.

Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé.

### Point 5

Les valeurs qui figurent dans le présent rapport sont celles données par les architectes.

## JUGEMENT

Le jury s'est réuni le jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2015 à la salle des combles de la Maison communale de Collombey-Muraz.

Mme Jeannette Rohrer et M. Arthur Zimmermann se sont excusés et n'ont pas participé au jugement.

Tous les membres ainsi que les autres suppléants et experts ont participé aux présentations et analyses des projets.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable et examiné en détail les questions liées au respect des prescriptions officielles, le jury, conformément à l'article 19.1 alinéa b de la norme SIA 142, décide d'exclure de la répartition des prix les projets qui ne respectent pas les distances aux limites ou pour lesquels l'indice est inférieur ou supérieur de plus de 10% aux limites fixées par la commune :

- N° 1 l'Escale
- N° 3 Dolce Vita
- N° 9 Radeau
- N° 12 Le Yin et le Yang
- N° 15 Lili - Marlene

## ANALYSE DU SITE

La parcelle mise à disposition par la commune se situe dans la plaine au Sud-Est du village de Collombey le Grand en limite de zone à construire.

Le terrain est horizontal, il est limité à l'Ouest par la route communale d'accès à Collombey le Grand au Nord par les immeubles de la fin de la zone "Extension de village" à l'Est par un chemin agricole avec en arrière-plan une ferme. A l'Ouest il se prolonge dans les champs de la zone agricole. Le site, au centre de la vallée du Rhône, ouvert dans toutes les directions ne présente pas de caractéristiques particulières.

Le fait de disposer d'un terrain si grand et de devoir concentrer le programme des locaux sur une surface d'env. 1'500.00 m<sup>2</sup> constituait certainement une des difficultés de ce concours.

## REFLEXION SUR L'ENSEMBLE DES PROJETS

Au cours de son analyse, le jury a pu apprécier la diversité des propositions des architectes. Il relève que les 15 projets proposés sont de grande qualité et apportent tous, à des degrés divers, une contribution à la résolution du problème posé.

## CRITERES DE JUGEMENT

Les critères de jugement ci-après ne sont pas énumérés selon leur ordre d'importance. Les concurrents et le jury peuvent les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis :

### Concept général

Occupation rationnelle du terrain

Qualité du concept, situation, volumétrie, rapport et intégrations aux bâtiments existants, espaces extérieurs

Prise en compte du territoire, apport urbanistique

Accès (personnes et véhicules)

Développement durable : qualité d'un lieu et du patrimoine existant sont également des ressources limitées

### Fonctionnalité

Système distributif, structurel et fonctionnel

Organisation correcte des différentes fonctions

Circulations intérieurs adaptées aux besoins des utilisateurs, simples et rationnelles

Développement durable : proposition typologique permettant une flexibilité au plan

### Qualités architecturales

Traitement des thèmes

Traduction du concept en une expression architecturale adéquate

Qualité des espaces intérieurs et extérieurs

Adéquation du système constructif choisi au concept architectural

Développement durable : utilisation des ressources locales

## Economie

Du projet

De terrain

Respect des surfaces données dans le programme des locaux

Rationalité de l'exploitation

Système constructif simple

Système facile d'entretien

Compatibilité du projet avec le système Minergie

## ANALYSE DE DETAIL DES PROJETS

### 1<sup>er</sup> Tour

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets dont l'implantation a été jugée moins intéressante, qui présentaient des difficultés de conception générale, dans leur relation au site, mais aussi dans leur organisation architecturale.

Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis. Les projets suivants ont été éliminés :

N° 1 L'escale

N° 4 Foncez les enfants

N° 8 Lanterne

N° 14 La toison d'or

N° 15 Lili - Marlène

### 2<sup>ème</sup> Tour

Pour le deuxième tour, le jury a analysé les projets avec les critères définis à l'article 6 du programme dans leur globalité. Il a analysé en particulier la qualité des espaces extérieurs et intérieurs et le fonctionnement général du projet.

Les projets suivants ont été éliminés :

N° 3 Dolce vita

N° 5 Take Shelter

N° 6 Abriter

N° 10 Zorro

N° 11 Vendredi

N° 12 Le Yin et le Yang

A l'issue de ce deuxième tour, le jury effectue un tour de contrôle. Il décide de relever un projet éliminé au premier tour, et d'éliminer le projet N° 14 La Toison d'or qu'au 2ème tour.

Pour les autres projets, il confirme ses décisions antérieures.

## CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury dispose d'une somme globale de Fr. 45'000.-- pour attribuer des prix et des mentions. Il décide de classer les 4 projets restants et de leur attribuer les montants suivants :

Prix	Projet N°	Devise	Montant
1 <sup>er</sup> rang - 1 <sup>er</sup> prix	13	A l'abordage	20'000.00
2 <sup>e</sup> rang - 1 <sup>ère</sup> mention	9	Le Radeau	13'000.00
3 <sup>e</sup> rang - 2 <sup>e</sup> prix	2	Zetor	7'000.00
4e rang - 3e prix	7	Zoé	5'000.00

## Conclusions et recommandations du jury

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponses aux problèmes posés.

La qualité et la diversité des propositions présentées ont mis en évidence la difficulté des choix à effectuer par les architectes en termes d'implantation, de volumétrie de manière à proposer une mise en forme cohérente et harmonieuse du programme.

A l'unanimité, le jury propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet N° 13 " A l'abordage", la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Ce projet, par son attitude dans le site et sa mise en forme du programme, répond globalement aux objectifs et aux exigences formulées par le maître d'ouvrage.

Le mandat attribué au lauréat correspond au minimum au 60.5% du total selon l'article 7.9 du règlement SIA 102 (édition 2003).

Le jury remercie l'ensemble des concurrents pour leur contribution à la découverte de solutions.

## EXPOSITION

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu :

**le jeudi 29 octobre 2015 à 17H30**

**à la salle des Combles de la Maison de commune  
de Collombey – Muraz, rue des Dents du Midi, Collombey.**

**Les projets seront ensuite exposés**

du jeudi 29 octobre au dimanche 8 novembre

1/ durant les heures d'ouverture des bureaux de l'administration,

soit

- lundi au jeudi : 08h30 - 11h30 / 14h00 - 17h30
- vendredi : 08h30 – 11.30

2/ en outre les

- vedredis de 16.30 à 19.00 h
- les samedis et dimanche de 10.30 à 12.00 h

L'exposition sera fermée le dimanche 1 novembre, fête de la Toussaint.

**APPROBATION DU RAPPORT DU JURY**

Arrivé au terme de ses délibérations le jury décide à ..... l'unanimité.....

de proposer au maître de l'ouvrage le projet

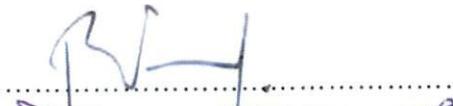
..... N° 13 " A L'ABORDAGE ".....

pour la poursuite des études en vue de sa réalisation

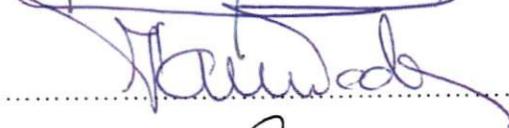
Collombey-Muraz, le 01 octobre 2015

Approuvé par le jury :

Philippe Venetz



Jean-Paul Vodoz



Patrick Suard



Adrian Kramp



Jean-Claude Frund



Geneviève Burdet



Patrice Mabillard



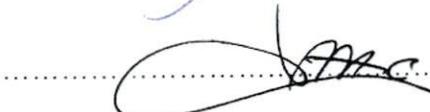
Jean-Marc Meier

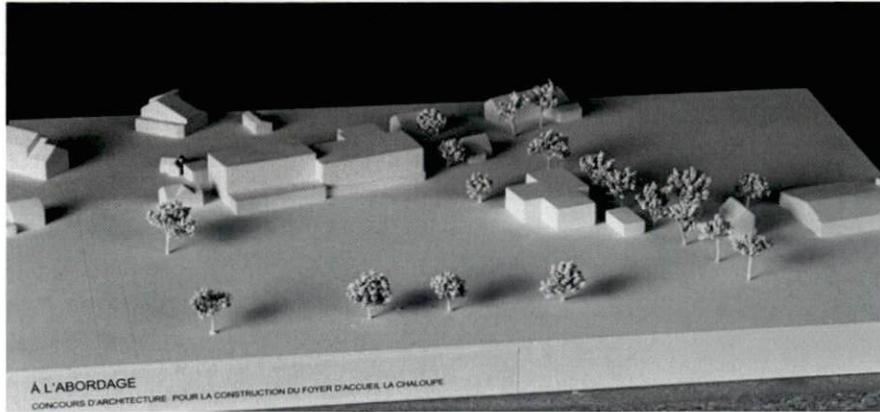


Nico Sneiders



Laurent Mayoraz





**1er rang 1er prix N° 13 A L'ABORDAGE fr. 20'000.00**

**Auteurs Blerd Zeqiraj et Michel Nunes, Architectes,**  
à Genève et Chancy.

Le projet « A l'abordage » s'implante dans l'angle nord-est de la parcelle, en proposant une circulation qui dessert le nouveau bâtiment de La Chaloupe et les futures constructions.

Le projet propose un volume articulé en trois "bras", créant par sa forme des espaces extérieurs précis. En arrivant depuis le chemin du Grand-Verney, le un premier volume disposé dans l'angle délimite l'accès au parking qui occupe une première "poche" au nord. Le dispositif d'entrée est formalisé autour d'une deuxième "poche", le long du chemin du Grand-Verney.

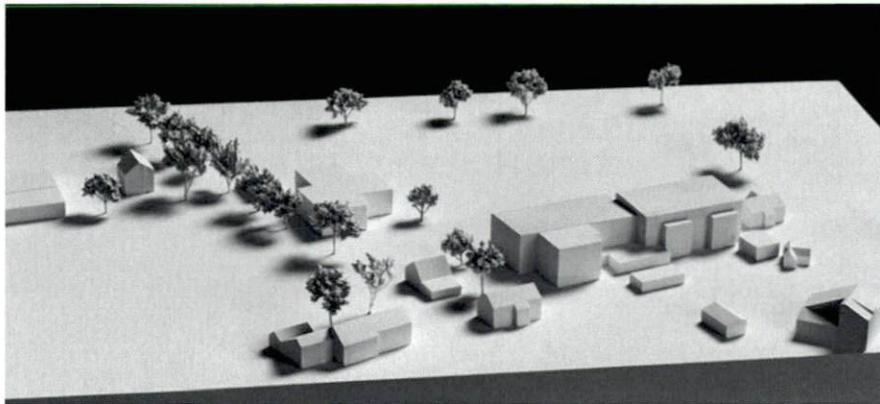
Le projet propose une séquence d'entrée simple et riche qui intègre le couvert pour véhicules et vélos. Une légère différence de niveau, une placette avec banc, et on se trouve sous un couvert d'entrée faisant déjà partie du bâtiment. L'entrée se fait au centre de la maison, avec à proximité l'escalier. Un hall bien proportionné dessert les trois parties principales du rez-de-chaussée ; au nord-est, la salle de colloques et les bureaux A l'ouest la salle de classes et l' atelier d'occupation.; au sud la salle de jour et la salle à manger avec la cuisine, qui profitent d'un très bon ensoleillement tout le long de la journée. La terrasse est en rapport direct avec la salle de jour et la place de sport.

Un escalier ouvert mène à l'étage des chambres, organisé comme le rez avec un hall central et trois unités de 4 ou 6 chambres. La salle de séjour et de TV est disposée juste à côté de la chambre de garde. Chaque unité de chambres dispose d'un petit dégagement et d'une loggia privative. L'intelligence de cette organisation procure un sentiment d'intimité à l'échelle domestique très appréciable dans le quotidien des enfants.

La proposition de conception en éléments bois préfabriqués en adéquation avec le bâtiment et son échelle est appréciée. Malgré une atmosphère générale du projet calme et généreuse, la grande dimension des ouvertures en façade induit une hésitation entre une expression de type institutionnel ou résidentiel.

Dans l'ensemble le projet répond de manière quasi idéale aux besoins et aux objectifs de l'institution. La qualité des espaces et leur échelle, la fluidité des circulations qui structurent le bâtiment témoignent d'une bonne compréhension et d'une grande sensibilité des auteurs du projet

Le volume SIA est inférieur à la moyenne des projets.





LE PAYSAGE

La parcelle, située en limite de paysage agricole, trouve un dégageant visuel aux quatre points cardinaux. Au Sud, elle jouxte la limite bâtie de la Commune où mille des bâtiments disparates. Villés, hangars, immeubles se côtoient sans ordonnancement, mais le paysage agricole et le relief alentour donne l'atmosphère du lieu.

Sur un terrain plat, le projet prend place proche du bâti existant pour mieux s'y intégrer. Il s'implante dans le site comme une grande maison. Positionné au Nord-Est, le projet permet de libérer un grand espace extérieur au Sud de la parcelle. L'accès se fait depuis le chemin du Grand Verrey pour d'évidentes raisons de sécurité.

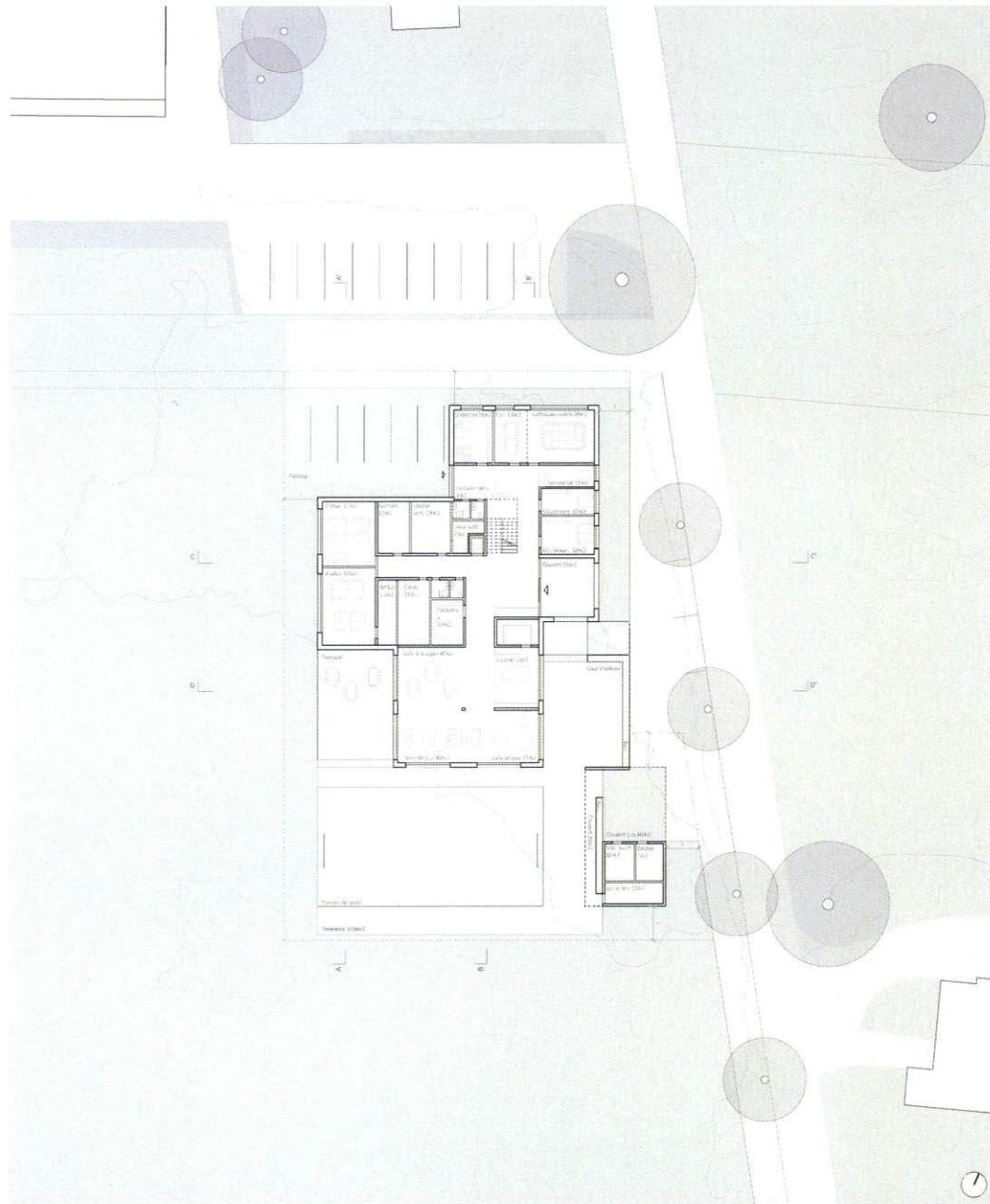
Une voie de desserte au Nord permettra de desservir les prochaines constructions sur la parcelle. Elle fait écho à la voie d'accès et aux parkings linéaires. Des allées d'arbres transversales complètent le dispositif paysager, au milieu desquelles futures constructions viendront s'insérer.

La forme arrondie de la construction proposée est une réponse à ce paysage ouvert.

Chaque bras du corps se déplace en direction du paysage environnant. La forme compacte, multi-orientée, s'ouvre sur le paysage. De cette configuration du bâtiment, on ne perçoit que les dimensions partielles de son échelle. Il apparaît alors comme une grande demeure.

PLAN DE SITUATION 1:500

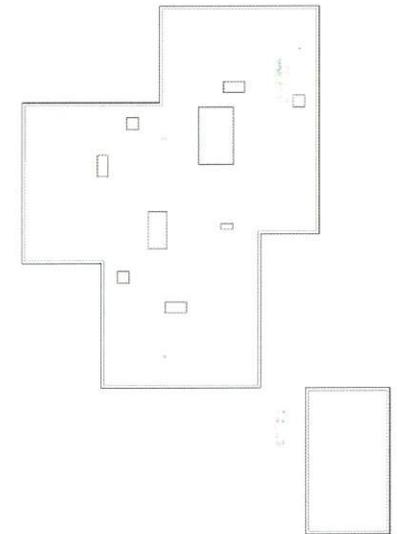
À L'ABORDAGE



PLAN REZ DE CHAUSSEE 1:200



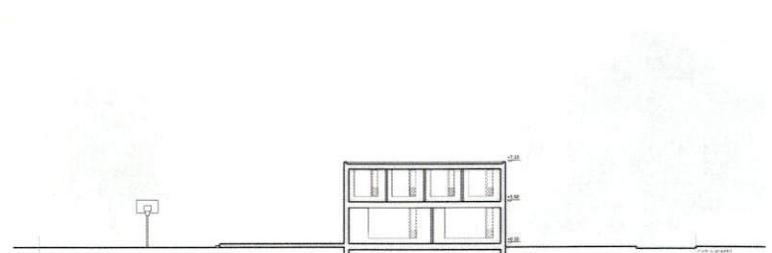
PLAN 1ER ETAGE 1:200



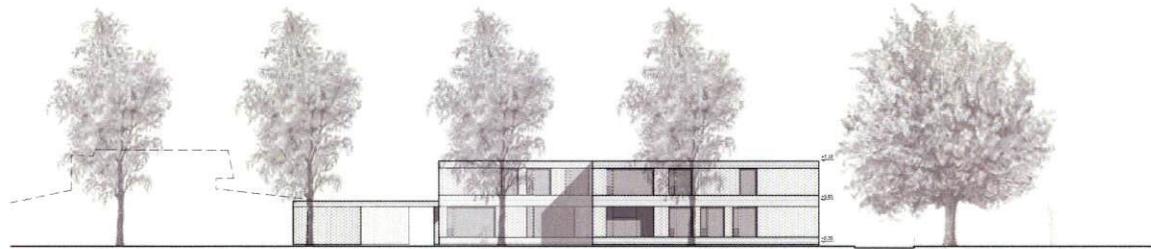
PLAN TOITURE 1:200



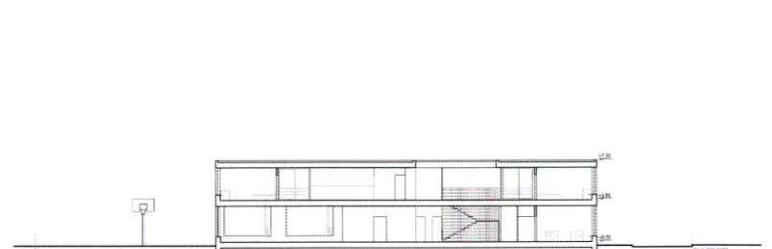
ELEVATION OUEST



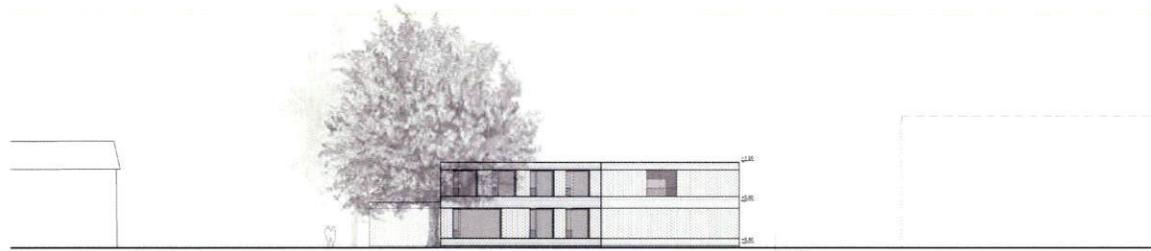
COUPE TRANSVERSALE A-A'



ELEVATION EST



COUPE TRANSVERSALE B-B'



ELEVATION NORD



COUPE LONGITUDINALE C-C'



ELEVATION SUD



COUPE LONGITUDINALE D-D'

À L'ABORDAGE



CÔTÉ JARDIN

LES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

La forme du bâtiment subdivise et organise les espaces extérieurs. Le parking au Nord, la cour d'entrée sur le chemin du Grand Verney, au Sud, le terrain de sport et une terrasse s'insèrent entre les interstices, du volume bâti.

La cour d'entrée, lieu de transition entre la rue et l'entrée de la « maison » sécurise l'accès des habitants. Le couvert pour les minibus et les locaux de services extérieurs s'inscrit dans cette composition. Son volume protège l'espace extérieur principal du jardin par rapport à la rue. Il se prolonge côté jardin par un couvert accompagné d'un banc où s'assoie le terrain de basket.

L'ORGANISATION

Considéré comme un espace d'habitation, le projet prend en compte la notion « d'être chez soi » à tous les niveaux de son organisation.

A l'image d'une villa, le bâtiment se compose de deux étages. A l'identique, une division jour / nuit est définie par étage. Cette disposition renvoie à la typologie et à l'intimité de la cellule familiale, en facilite la gestion et la surveillance des jeunes habitants et raccourcit les parcours.

Grâce à la gradation des espaces, l'habitant circule de l'espace collectif à la cellule intime de sa chambre de façon progressive. Des espaces communs ou d'animations au rez-de-chaussée, il se retire dans un lieu plus intime - la chambre à l'étage. Cette cellule de base est le noyau de l'organisation du projet.

Les chambres à l'étage occupent l'espace privilégié de la tête de chaque corps de bâtiment. Elles sont ainsi réparties en 3 unités. Chaque unité de 4 à 6 chambres crée une atmosphère intime, un lieu à l'échelle familiale. Une salle de bain et deux sanitaires trouvent place dans chaque unité, partagés seulement par 4 ou 6 habitants. L'unité d'un foyer est ainsi renforcée. Ces unités profitent d'une autonomie spatiale. Les accès aux chambres restent privés, élargis ils donnent place à de « petits salons » se prolongeant sur l'extérieur. La gradation des espaces sociaux, du privé au collectif, se fait de manière douce sans transiter par de longs couloirs. L'habitant passe d'un espace à l'autre par des dénivellements, tous éclairés par la lumière naturelle.

Au centre de la composition, tous les habitants se retrouvent au salon d'étage devant la télévision, un feu de cheminée pour partager un moment tranquille ou à la buanderie pour les tâches quotidiennes. La chambre de l'éducateur, à proximité, facilite la surveillance de l'étage.

Au rez-de-chaussée, les locaux de jour s'articulent sur les trois ailes du bâtiment. Chaque fonction du programme occupe une aile. Au Sud, les locaux de détente des habitants, à l'Est les classes d'étude et à l'Ouest la direction et les bureaux des éducateurs jouxtent l'entrée.

Les espaces collectifs au rez-de-chaussée ont une situation privilégiée au Sud et se prolongent dans le jardin.



COUR D'ENTRÉE



SÉJOUR

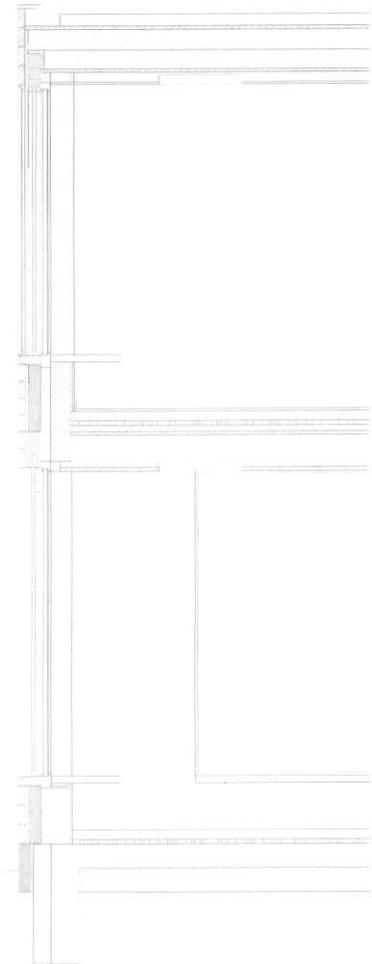
TOITURE  
 Vegetation extérieure 80mm  
 Estrée/elle  
 Echelle en ossage 2x40 - 200mm  
 Panneau 3 plaques 27mm  
 Isolation - minérale 200 - 100mm  
 Panneau 3 plaques 27mm  
 Vide d'installation 80mm  
 Plaque 12,5mm

PLANCHER  
 Plaque 20mm  
 Chape 50mm  
 Isolation 200mm - chauffage de sol  
 Caleage béton 40mm  
 Dalle béton bois  
 Lignature - perforation acoustique  
 et luminaires encastrés

Façade  
 Panneau mince 27mm  
 et contage mince bois 50mm  
 Isolation acoustique/vent/givre  
 100mm Isolation  
 100mm Isolation  
 Isolation type bois - Panneau isolant  
 250mm Isolation  
 Isolation type bois - Isolation 180x120mm  
 2x12,5mm Plaque

Fenêtre  
 350x à lamelles  
 Cadre de fenêtre sans métal  
 Vitrage isolant Ug = 0,77w/m2.k

PLANCHER  
 Chape 50mm  
 Isolation 200mm - chauffage de sol  
 Rableur béton 200mm  
 Isolation type bois 200mm



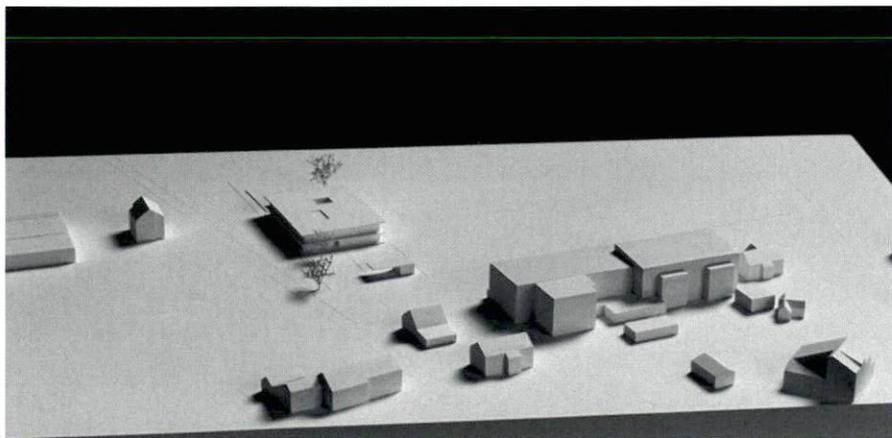
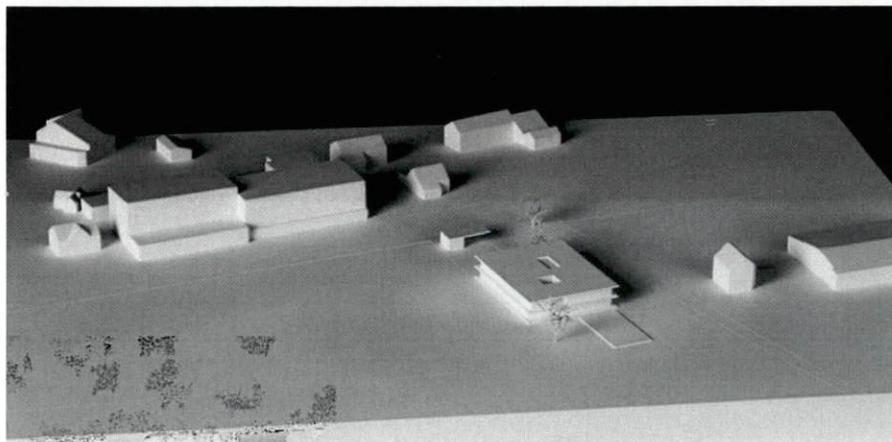
DETAIL 1/20

L'EXPRESSION, LA MATÉRIALITÉ ET LA STRUCTURE

Le bois pour la structure porteuse et les façades. Cette matérialité chaleureuse renforce la volonté d'accueillir ses habitants dans un univers domestique. Elle entre en dialogue avec les principes de la composition du bâtiment et la convivialité de la répartition intérieure. L'échelle domestique se retrouve au niveau de la structure du bâtiment : dalles, murs et façades porteurs en bois de portée modeste : 4 à 5m. Au travers du rythme de la structure bois, la lumière naturelle s'introduit à l'intérieur et on aperçoit le paysage environnant. Dedans, le plâtre peint de couleur claire, la boiserie indigène, les chapes en ciment poncé au rez-de-chaussée et le parquet à l'étage viennent accompagner et compléter le caractère calme de l'ambiance intérieure. Des stores extérieurs à lamelles viennent réguler la lumière au fil des saisons. Le béton armé pour les parties souterraines, le soubassement, les tablettes de fenêtres du rez-de-chaussée et l'escalier. Dans le jardin, les habitants marchent ou jouent au basket-ball sur un enrobé beige. Ils mangent et dialoguent sur la terrasse en béton lissé. Les places de parking sont en pavés de béton engazonnés. Le voisinage immédiat apprécie la végétalisation intensive de la toiture du bâtiment.



À L'ABORDAGE



<b>2ème rang</b>	<b>1ère mention N° 09</b>	<b>radeau</b>	<b>fr 13'000</b>
<b>Auteur</b>	<b>Atelier Jordan et Comamala Ismail, architectes, Delémont</b>		
<b>Collaborateurs</b>	<b>Malou Menozzi, Matthias Burkhalter, Toufiq Ismail-Meyer, Frédéric Jordan, Diego Comamala</b>		

L'auteur du projet propose de répartir le programme des locaux dans un bâtiment rectangulaire, compact, de deux niveaux, implanté en partie Est du site, de façon centrale dans le sens nord-sud.

Ce choix d'implantation, libérant des dégagements généreux autour de la construction, tend à affirmer le caractère pavillonnaire du projet. Ce dernier est en adéquation avec l'expression architecturale choisie. Cependant, ce parti exige une grande utilisation de la parcelle communale impossible à assumer financièrement par le maître de l'ouvrage.

Au nord et au sud de la construction projetée, deux espaces extérieurs sont dessinés dans la continuité de la largeur du bâtiment. Coté village, les places de parc, le couvert pour les bus, ainsi que l'espace d'entrée se côtoient, alors que côté champs, l'aire de jeu juxtapose un espace de jardin. Ces deux espaces extérieurs demandent un soin particulier qui malheureusement manque de définition à ce stade.

L'organisation intérieure propose une grande générosité spatiale, autant au rez-de-chaussée qu'à l'étage. Logiquement, les espaces de jours sont répartis au rez-de-chaussée, autour de deux "noyaux": l'un est caractérisé par la présence d'un escalier au caractère monumental; l'autre par un espace en double hauteur amenant la lumière naturelle au cœur de l'édifice. L'organisation des locaux sur le pourtour, ainsi que l'échelle des espaces de circulation est bonne. La position de l'espace de séjour principal, dans l'angle sud-ouest du plan, est appréciée.

L'organisation de l'étage des chambres, simple et rationnelle sans être monotone, est également convaincante.

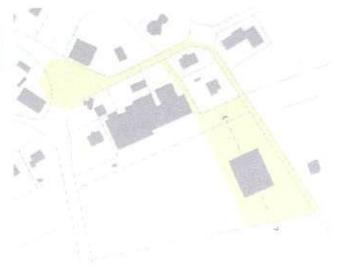
L'expression du bâtiment est définie par trois « strates » horizontales de béton : le radier ; la dalle entre étage ; et la toiture. Des panneaux de bois, en retrait, ferment l'enveloppe entre ces lignes. Même si le jury apprécie l'identité du bâtiment, il considère que le prolongement à l'extérieur de la dalle entre étage, pouvant être utilisée comme balcon par les jeunes habitants, est impossible à maîtriser en termes d'usage. L'image souhaitée n'est par conséquent pas réaliste.

Le jury souligne la qualité générale de la proposition, notamment en ce qui concerne l'organisation intérieure. Il considère par contre que le projet, par son implantation et son image, exige une surface de terrain supérieure à la limite acceptable. Le volume se situe dans la moyenne des projets.



**Situation.** En positionnant un volume de hauteur moyenne et à la géométrie carrée à l'est de la parcelle, on a cherché à relier le nouveau foyer avec la place de la Fontaine, espace de référence pour la commune de Collombey Le Grand. Prendre comme point de départ les cheminements et l'axe de stationnement existants, le projet s'inscrit dans une logique de prolongement du lieu existant en direction du sud et de la plaine. Cette orientation nord-sud correspond à l'orientation générale de la plaine du Rhône dans la région du Chablais. Elle imprègne l'ensemble du projet, de l'implantation à l'organisation interne.

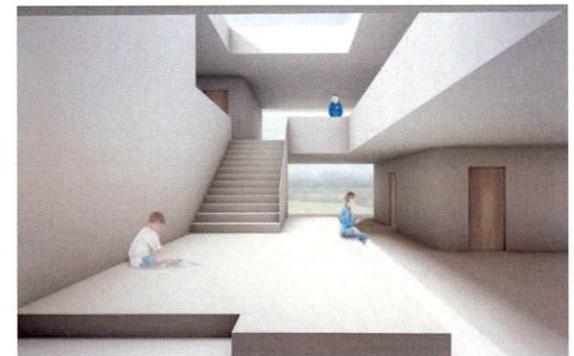
**Structuration de la parcelle et nouvelle route.** Cette implantation et cette orientation obéissent naturellement à une organisation en trois parties ou la frange de terrain occupée : au nord les espaces de services et d'accès, au centre l'école, et au sud les espaces dédiés aux activités extérieures et au sport. Cette organisation simple et rationnelle permet d'aménager pour la commune un développement flexible et optimisé du reste de la parcelle. En proposant une nouvelle route de desserte reliant au nord la Route de la Fontaine avec le Chemin du Grand-Vernay, on assure une distribution optimale de l'ensemble de la parcelle.

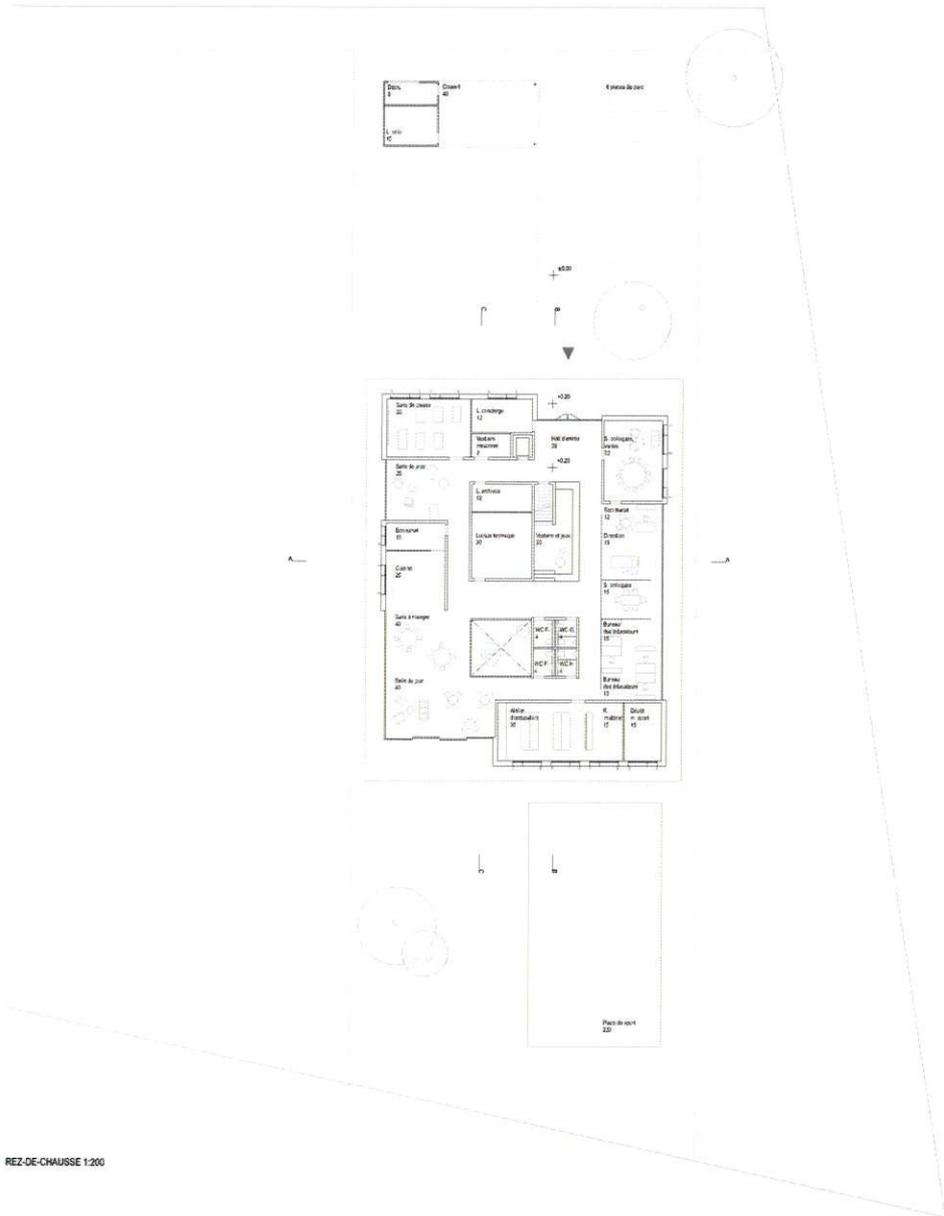


**Compositive architecturale et horizontalité.** Un des traits caractéristiques du lieu est constitué par le contraste entre l'horizontalité de la plaine du Rhône et les Alpes. Le regard peut s'élever librement de tous les côtés et les montagnes majestueuses semblent toutes proches. En concevant un édifice « ouvert aux quatre vents » composé de trois simples cubes posés au-dessus du sol, on a cherché à souligner cette horizontalité et à faire entrer à l'intérieur le paysage. Cette fluidité est encore renforcée par le jeu d'implémentation des dalles en béton armé et de boîtes servant les supports. Les interventions sont généralement orientées vers des passages favorisant la dissolution des limites entre intérieur et extérieur.

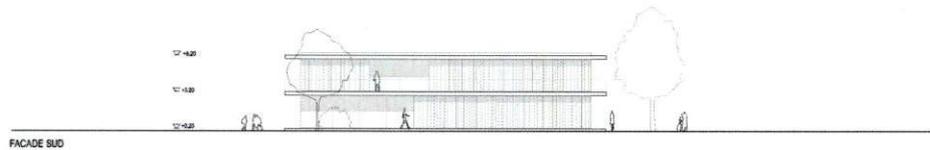
**Organisation.** Cette fluidité se retrouve également au niveau de l'organisation intérieure qui est structurée par un positionnement judicieux de ces boîtes. Alors que les locaux nécessitent proximité et isolement (chambres, atelier, classe...) prennent place dans ces éléments fermés, les parties de caractère plus communautaire (salle de jeu, salle à manger...) sont situées dans les espaces résultants de la disposition de ces modules. Une série de « nœuds » et « courtes » sont ainsi générées, constituant autant de lieux de rencontres et d'activités favorisant la vie en communautaire. La qualité de ces lieux est assurée grâce à un apport de lumière naturel abondant, provenant de deux cours latérales. Au cœur du système on trouve l'escalier, conçu non seulement comme un élément fonctionnel unissant les deux niveaux, mais également comme un lieu de vie favorisant les échanges et le partage. L'édifice constitue la partie « privée » de l'ensemble avec la disposition des chambres en périphérie et les parties services au centre et au nord. Au sud, on trouve naturellement les lieux de vie, en contact direct avec l'extérieur.

**Solutions constructives.** Grâce aux géométries avant-tout simples par les cubes, toutes les chambres bénéficient d'une sorte vers l'extérieur ainsi que d'une protection solaire suffisante. Les façades sont protégées du même coup de l'usure que aux intempéries. Les protections solaires mobiles sont articulées par un système de volets coulissants plats, conférant à l'ensemble son caractère communautaire. L'adoption d'un système constructif simple de type « ossature » lié à la compacité de la volumétrie permet de garantir une réalisation simple et économique. Les géométries avant-tout et la présence des cours latérales permettent d'assurer de manière naturelle le confort climatique même lors de périodes de grandes chaleurs.





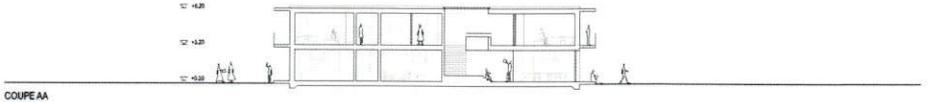
REZ-DE-CHAUSSEE 1:200



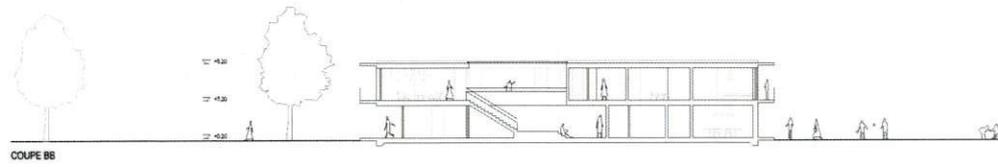
FACADE SUD



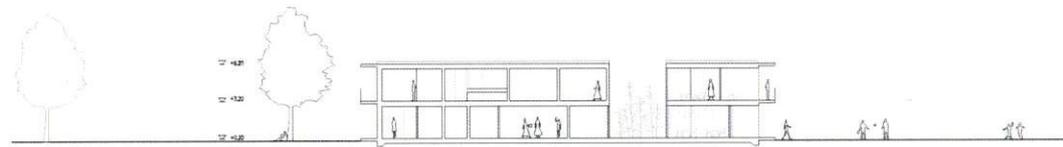
PLAN ETAGE 1:200



COUPE AA



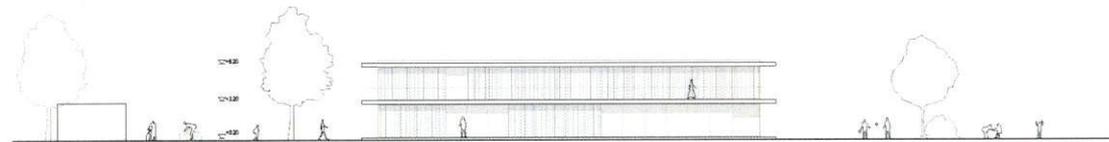
COUPE BB



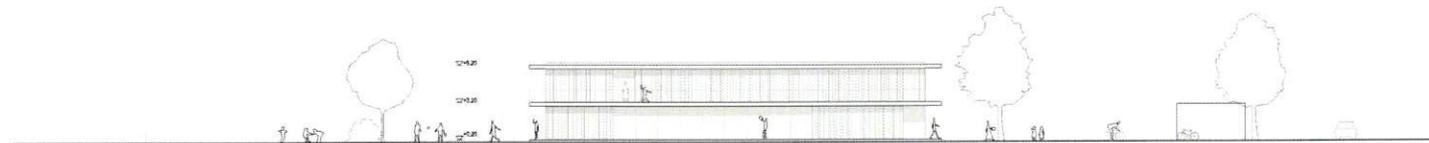
COUPE CC



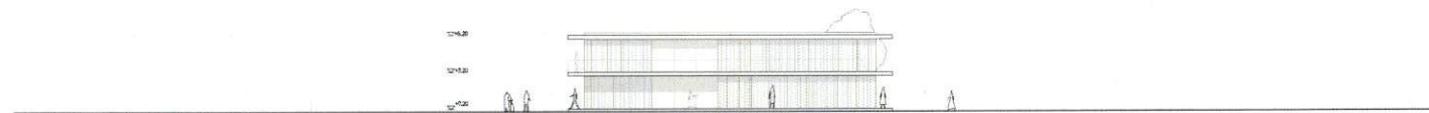
VUE DEPUIS LA ROUTE DE LA FONTAINE



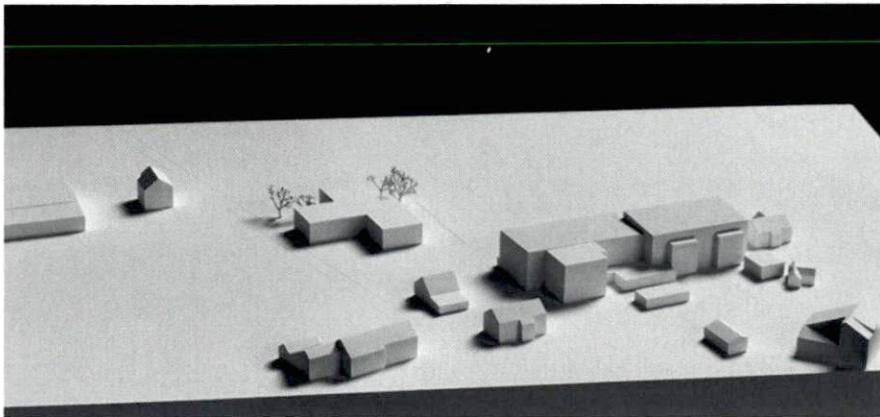
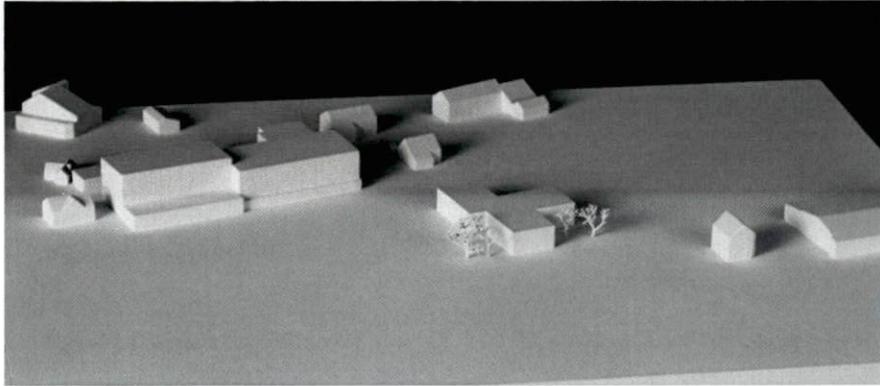
FACADE OUEST



FACADE EST



FACADE NORD



<b>3<sup>ème</sup> rang</b>	<b>2<sup>ème</sup> prix</b>	<b>N°02</b>	<b>ZETOR</b>	<b>fr.7'000.00</b>
<b>Auteur</b>	<b>Cheseauxrey sàrl, architectes, Grimisuat</b>			
<b>Collaborateurs</b>	<b>Olivier Cheseaux, Alexandre Rey, Sébastien Vitre, Manu Crettaz, Mégane Jagut, Vanessa Reynard</b>			

Le projet « Zetor » s'implante dans la partie nord de la parcelle, en créant à travers sa forme articulée par trois « bras » une première place qui fait office d'entrée et de parking en même temps. Depuis cette place est desservie l'entrée principale et les places couvertes pour les bus, intégrées dans le volume du bâtiment. Ce dispositif très efficace pose tout de même la question d'éventuels conflits entre les piétons et les voitures.

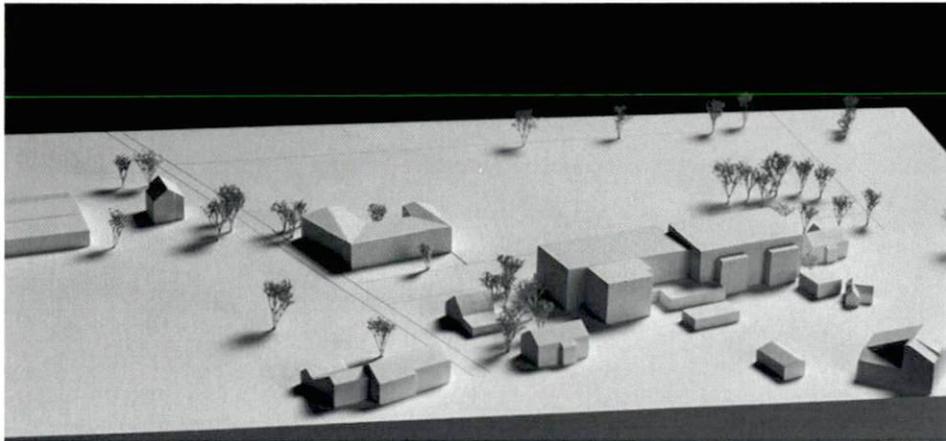
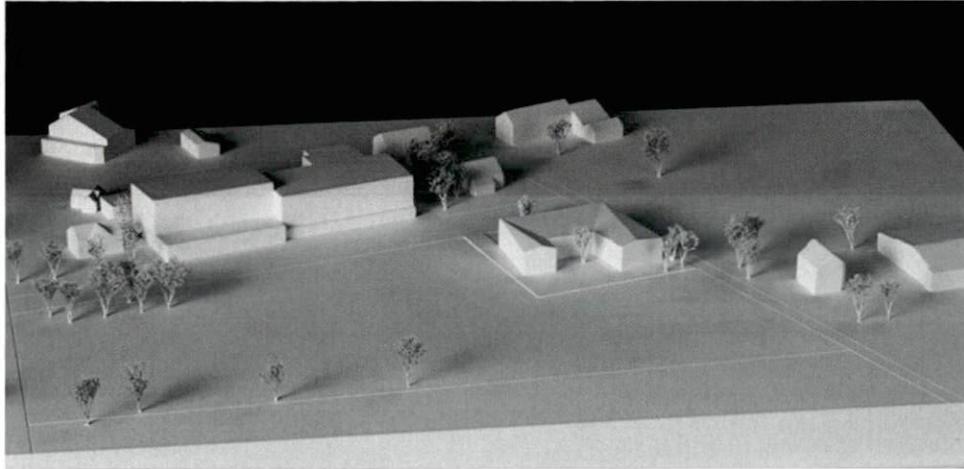
L'organisation générale du bâtiment en trois entités trouve son répondant au rez-de chaussée. Depuis l'entrée on accède directement aux circulations verticales. La salle de jour et à manger est située à proximité de l'entrée, orientée à l'ouest. Les locaux annexes tels que cuisine, stocks etc. « contiennent » la grande salle, subdivisible en deux salles. Les bureaux et un local de colloques se trouve dans la branche est et permet un fonctionnement indépendant de la salle de jour. Le couloir en coude qui dessert cette partie est peu attractif. La branche « nord » abrite à part le garage des véhicules, la technique, les stocks « sport » et l'atelier.

Un escalier ouvert mène au premier étage. Malgré sa position centrale, son arrivée donnant sur un couloir n'est pas convaincante. Le premier étage propose deux bras avec des chambres et leurs locaux sanitaires, desservies par un couloir central illuminé naturellement par une fenêtre en bout de couloir et une fenêtre devant les locaux sanitaires. Dans le troisième bras sont situées salle de colloques, la salle de classe ainsi que la salle de jeux. La salle TV propose l'unique dégagement à ce niveau. De manière générale on constate que cet étage manque de générosité en espaces de rencontre et de dégagements. Le couloir semble aussi peu convivial.

Le projet propose une façade continue, perforée par des fenêtres carrées. Seul l'entrée principale et l'espace de jour sont mis en valeur avec une grande baie vitrée. Si le type et la proposition d'ouvertures laissent présager un caractère résidentiel au projet, il n'en reste pas moins que les informations très réduites tant au niveau de la matérialité tant au niveau de la construction n'indiquent pas une conception plus précise et fine du projet.

Le projet convainc par la clarté de sa stratégie et la justesse des relations spatiales. Il n'en demeure pas moins qu'il ne propose pas de circulations ni d'échelles spatiales qui procurèrent aux résidents l'intimité et le réconfort nécessaires à une institution de ce type. Le volume se situe dans la moyenne des projets.





4<sup>ème</sup> rang      3<sup>ème</sup> prix      N°07      ZOE      fr. 5'000.00

**Auteur**                      **bonnard et woefray**, architectes, Monthey  
**Collaborateurs**            Barrero Susana, Roch Morgane

L'auteur du projet propose de répartir le programme des locaux dans un bâtiment en forme de U, de deux niveaux, implanté précisément dans l'angle nord-Est de la parcelle. Il forme ainsi un dos au monde public qui l'entoure et crée en direction du sud, un espace de jardin protégé et intime.

Ce choix d'implantation ainsi que la volumétrie choisie sont appréciés. La nouvelle maison affirme un lien urbanistique clair avec les constructions existantes, de part et d'autre de la rue, au nord et au sud du site. Toutefois, le caractère relativement introverti de la forme proposée suggère une notion de fermeture en contradiction avec la volonté des usagers de créer une structure « ouverte ».

Entre la limite nord et le bâtiment, sont organisées les places de stationnement demandées, ainsi que le couvert abritant le bus. Prolongeant l'aile ouest en direction du village de façon schématique, ce couvert affaiblit la force de la forme urbaine.

L'échelle du bâtiment est bonne, de même que l'identité architecturale choisie pour le foyer d'accueil. La géométrie des toitures, calme du côté de la rue et du village, exprimée par la ligne horizontale de la corniche, et animée côté jardin par la présence d'une ligne de faite, est habile.

Au rez-de-chaussée, les espaces de vie sont répartis autour d'un espace de circulation central. Ce dernier se dilate, s'ouvre, pour accueillir le salon de la maison, au centre du plan. Le jury regrette le manque de qualité de l'espace d'entrée, de même que l'impact spatial de l'espace extérieur couvert compris dans l'enveloppe du bâtiment, qui péjore la notion de générosité attendue pour l'espace principal de vie.

A l'étage, les chambres se juxtaposent logiquement respectant le même schéma. La situation des séjours, en bout de couloir, est appréciée et enrichit la composition.

D'une manière générale, le jury souligne la qualité de l'implantation ainsi que la volumétrie. Il regrette que le même soin n'ait pas été apporté à la répartition des fonctions du programme à l'intérieur du bâtiment. Le volume se situe dans la moyenne des projets.



*Loe*



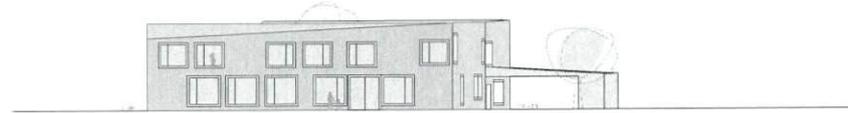
étage



rez-de-chaussée



façade sud



façade est



façade nord



façade ouest



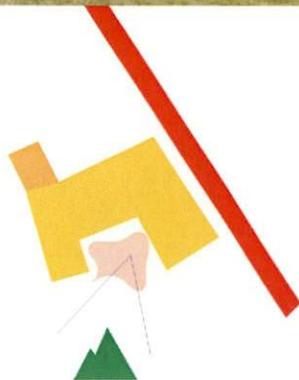
coupe aa



coupe bb



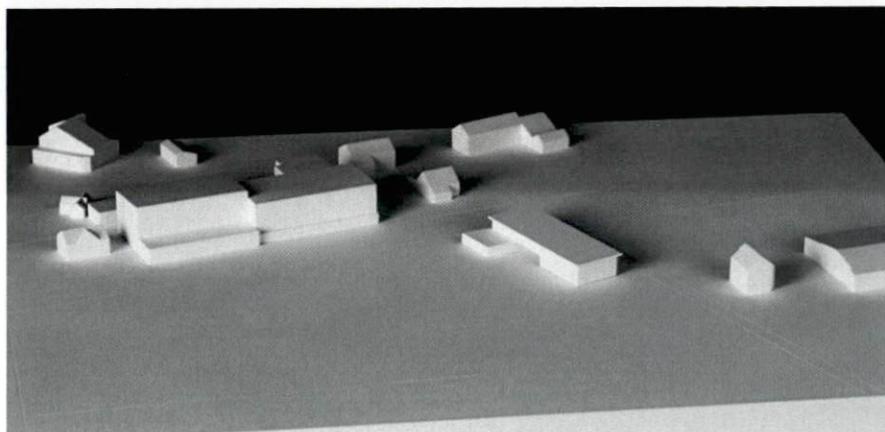
Pour concilier le thème d'un foyer d'accueil pour enfants et adolescents avec la situation d'un terrain en frange de village et en bordure de zone agricole, en altitude de développement, le projet répond par une forme autonome et une morphologie expressive: une volumétrie en figure de U, avec un toit protecteur côté bois au nord et des bris ouverts sur le panorama des Dent de Nâs au sud, délimitant un espace extérieur protégé privatif. La grande maison sans motif est implantée dans l'angle nord-est de la parcelle, en bordure du chemin du Grand Verney, utilisant avec précision le terrain mis à disposition.



- Au thème d'une structure d'hébergement et à ses exigences fonctionnelles, le projet répond par:
  - / une volumétrie basse, un étage sur toit;
  - / une morphologie expressive, accueillante, à la fois protectrice et ouverte;
  - / des géométries non parallèles pour dynamiser les espaces intérieurs;
  - / une répartition programmatique évidente, le sud consacré aux espaces jour, l'étage aux espaces nuit;
  - / une organisation des espaces par structure, les espaces de vie dédiés aux résidents se déroulent autour de la cour jardin, alors que les espaces d'accompagnement et de services forment la couche périphérique privative;
  - / une séquence d'espaces pour une entree et orientations diversifiées, tous orientés au sud;
  - / une répartition dans le bâtiment des espaces dédiés au personnel accompagnant répondant aux exigences d'accueil, d'accès et de sécurité. L'axe est, côté accès, recevant l'administration et l'accueil des parents, l'axe ouest le personnel éducatif;
  - / la table à manger et le bureau placés au cœur de la maison;
  - / la partie nuit organisée en deux sous-groupes de 7 chambres, un sous-groupe par aile doté chacun d'un séjour, coin tv, pour une qualité d'espace proche d'une maison familiale plutôt que d'une ambiance institutionnelle;
  - / la chambre du veilleur placée proche des 2 sous-groupes de chambres, à l'endroit idéal pour veiller sur les mouvements dans la maison et hors maison;
  - / les locaux de services, stockage et réduit, au nord, le technique étant réparti sur deux étages;
  - / l'escalier en position centrale proche de l'entrée, à l'articulation entre aile nuit et corps central;
  - / l'espace par parfaitement en double hauteur pour un contact visuel et acoustif entre les deux niveaux;
  - / une expression de grande maison, volumétrie à toitures en faible pente, aux lignes d'arêtes légèrement inclinées du fait des géométries non parallèles;
  - / un même type de fenêtres partout le long de grande dimension dans les espaces jours et de dimension plus réduite pour les chambres;

- A l'idéal d'économie et simplicité constructive, le projet répond par:
  - / une construction bois sur radier béton, composée d'éléments de façade en ossature préfabriqués, avec noyaux de distribution verticaux en béton armé, dalle et toiture en ossature bois;
  - / un système stratifié simple et rationnel, des structures verticales bien superposées, des portées raisonnables du fait de la cloison médiane portiveuse;
  - / une étanchéité assurée par le noyau de l'isolant et par le contreventement intégré dans les ossatures;
  - / une isolation thermique performante et continue par l'intégration d'épaisseurs dans les ossatures et caissons bois avec couche continue type pavillonnaire/ventilant, améliorant le déphasage thermique, chape ciment intégrant la distribution de chaleur pour l'inertie de la construction;
  - / respect des valeurs de label énergie, recherche de solution simple, aération simple flux des chambres, et des locaux communs complétés par l'aération naturelle lors de l'été regroupant les familles;
  - / revêtement de façade durable et sans entretien, en bardage plissé d'aluminium élévé couleur, encadrement des vitrages intégrant le store en aluminium et vitrage bois métal;
  - / revêtements intérieurs simple, robuste et chaleureux, laissant partiellement visible le panneau de contreventement bois des ossatures, mixage entre bois et plâtre en plâtre peint, sole bois/bois;





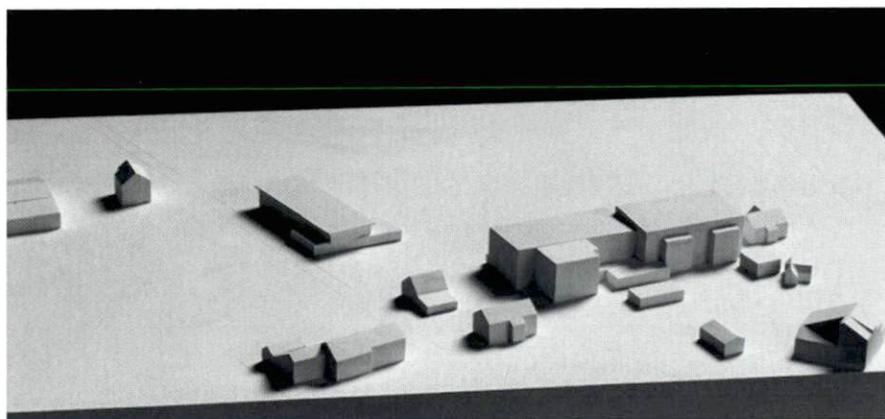
N° 01

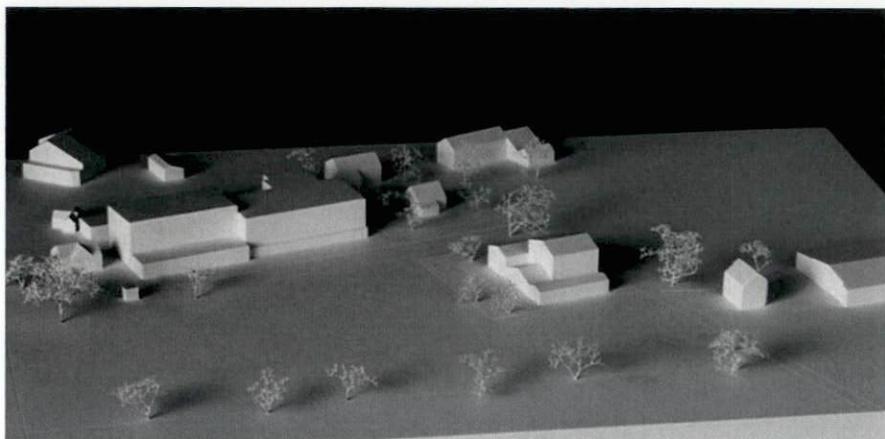
L 'ESCALE

Auteur

a.alberti bureau d'architecture  
Monthey

Collaborateurs Alberti Adrien, Alberti Alberto





N°03

DOLCE VITA

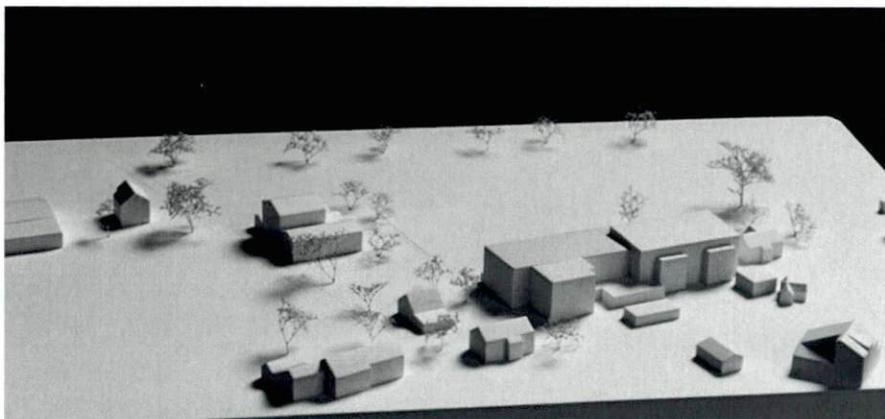
Auteur

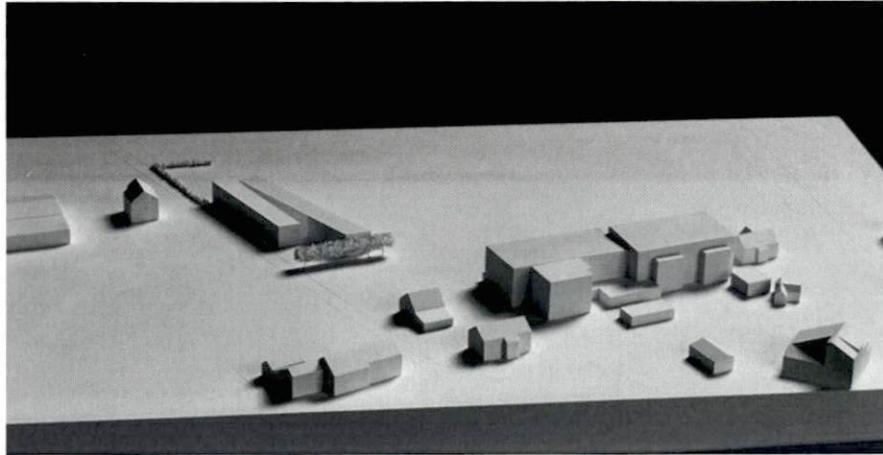
Fournier-Macagnan atelier d'architectes. Bex.

Collaborateurs

Rodrigues Ricardo. Berrut Baptiste,

Vbn





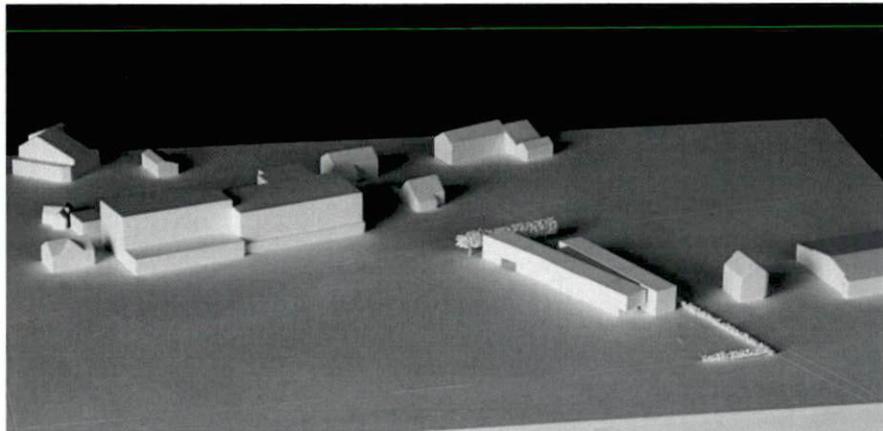
N°04

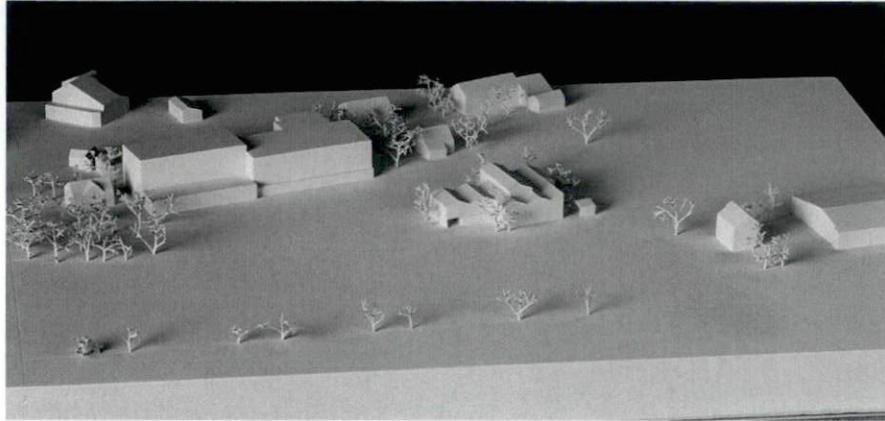
**FONCEZ les ENFANTS**

**Auteur**

**Hechoz atelier d'architectes sa**  
Collonge-Bellerive (Ge)

**Collaborateurs** Henchoz Cathérine, Henchoz Viviane-Joëlle  
Henchoz Olivier





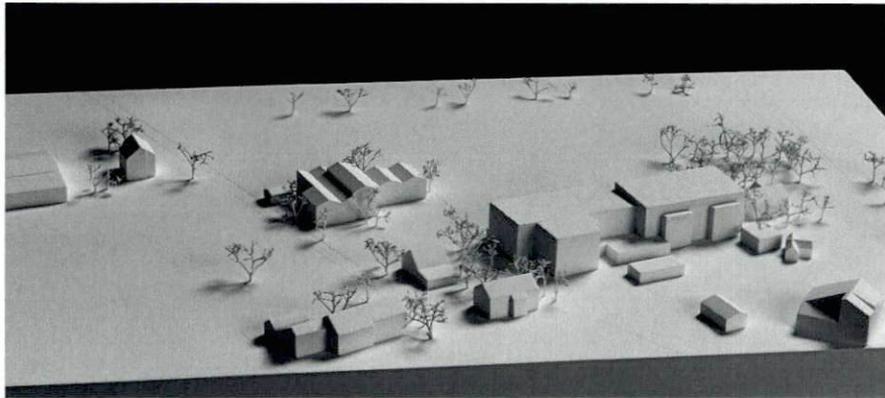
**N°05**

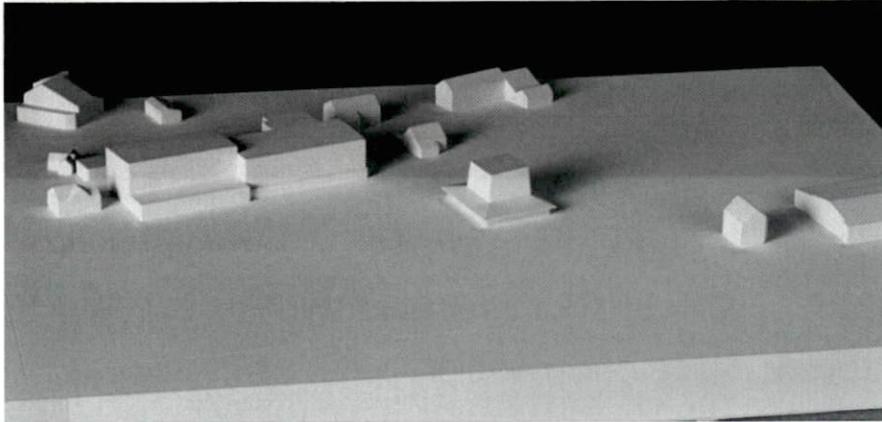
**TAKE SHELTER**

**Auteur**

**URBATECTURE sa  
St Maurice**

**Collaborateurs** Zhender Viviane, Gysels Ewout





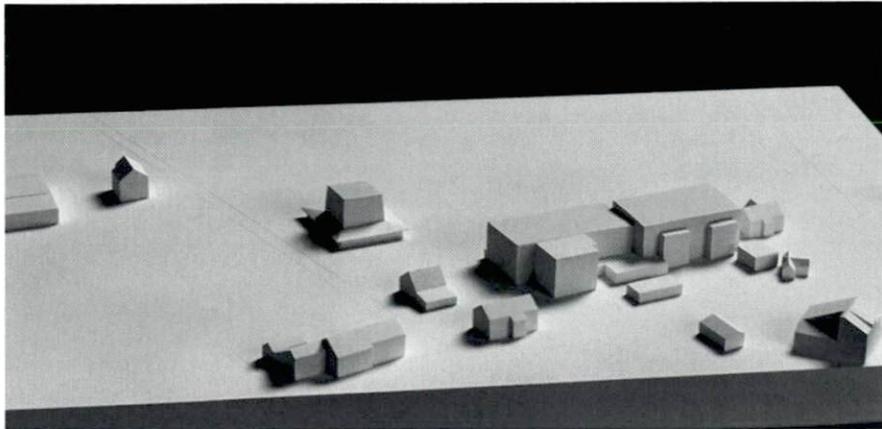
**N°06**

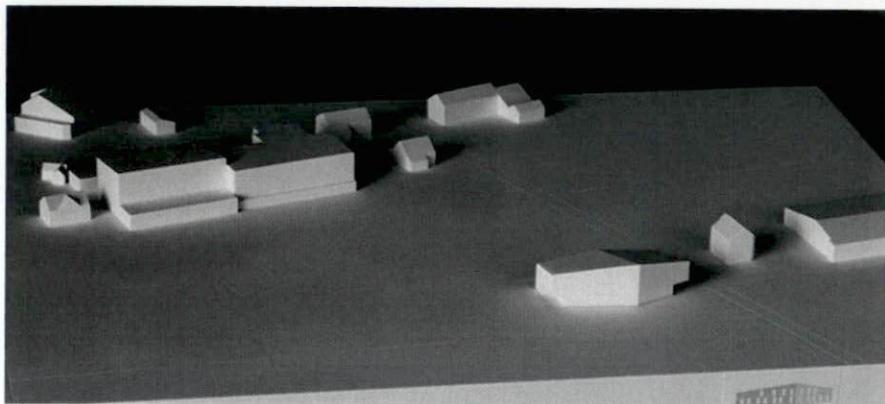
**ABRITER**

**Auteur**

**Atelier-IT sàrl  
Martigny**

**Collaborateurs** Coutaz Nicolas, Latham Martin





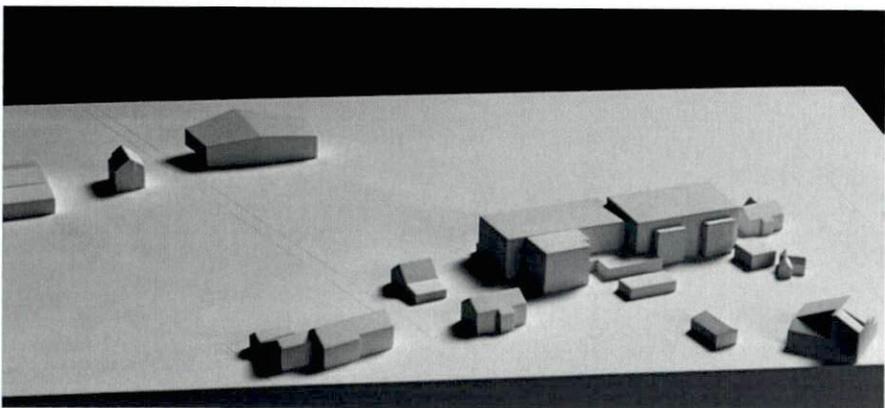
N°08

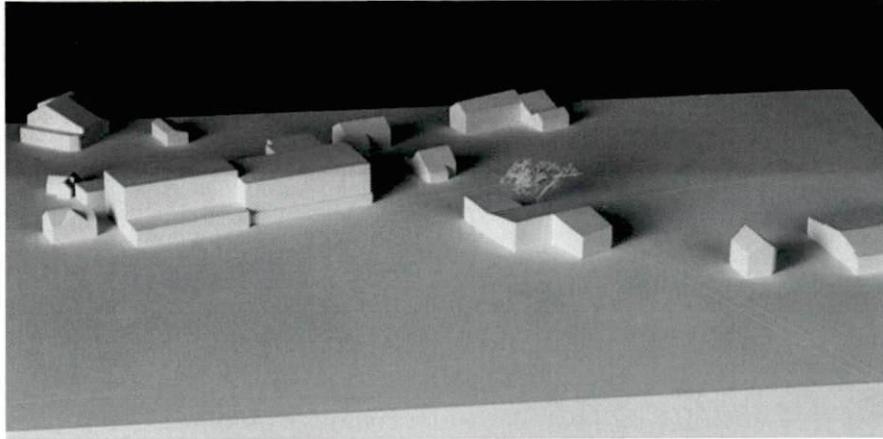
LANTERNE

Auteur

au Bureau I5 sàrl  
Monthey

Collaborateurs Vigolo David, Jean-Christophe Droz.





N°10

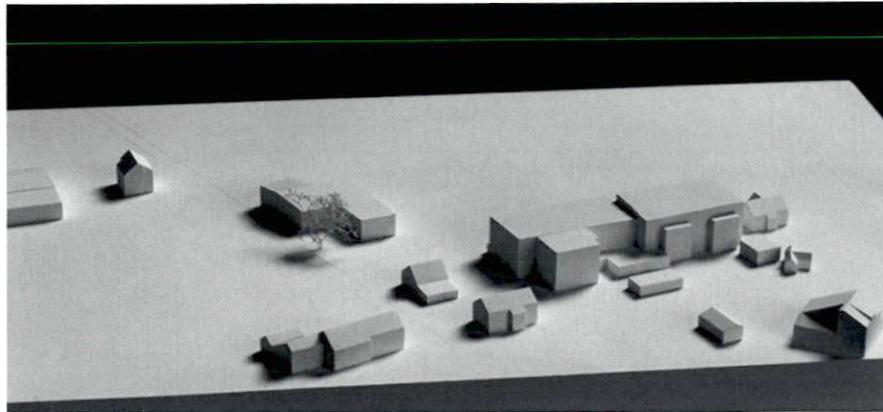
ZORRO

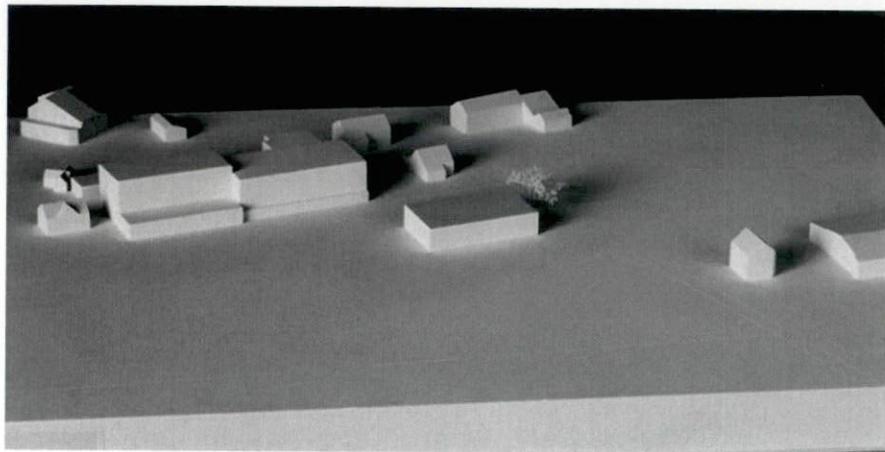
Auteur

évéquoz ferreira architectes  
Sion

Collaborateurs

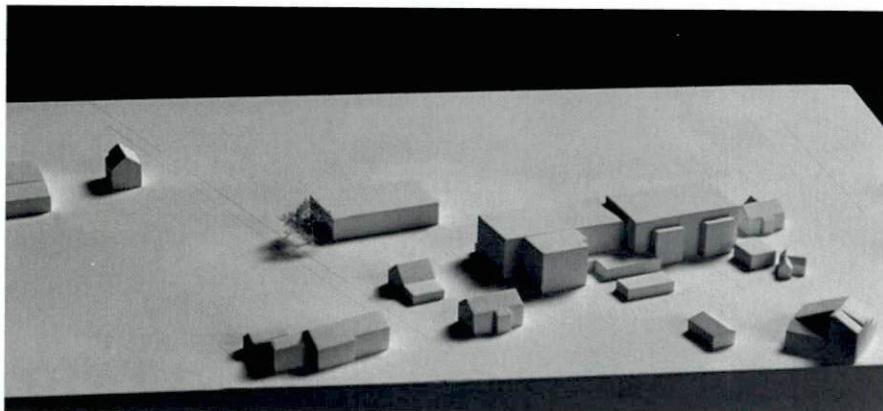
Isabelle Evéquoz, Nuno Ferreira,  
Alice Gras, Magnolia Jacquier, Raphaël Jacquier,  
Alex.Crettenand, Francine Gurtner, Jennifer Monnet.

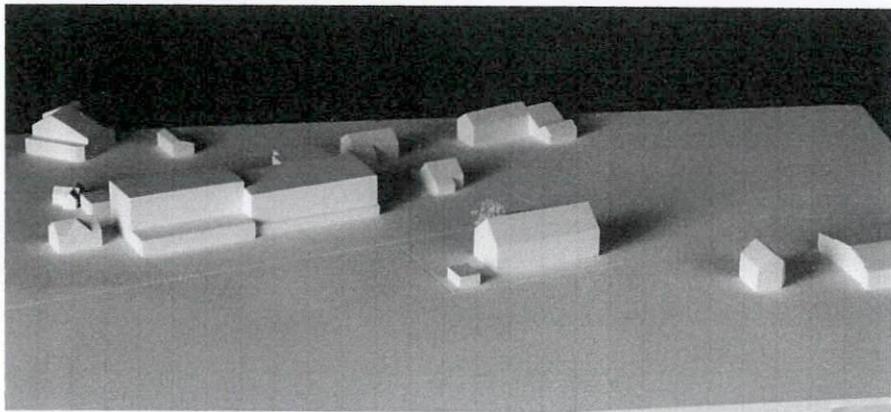




N°11            vendredi  
Auteur            R2A architectes sàrl  
                          Sion

Collaborateurs Rudaz Jérôme, Rudaz Renaud





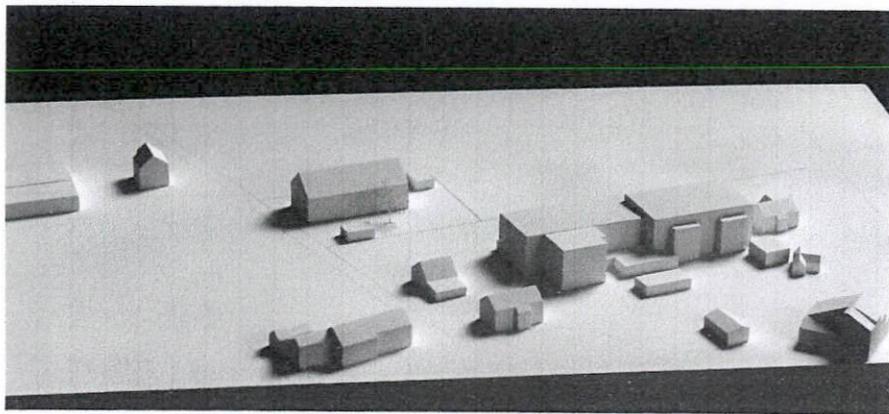
**N°12**

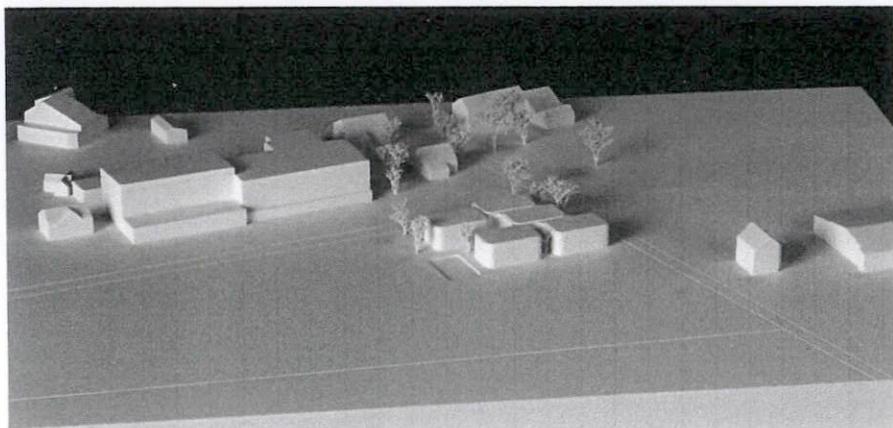
**le yin et le yang**

**Auteur**

**suter sauthier & associés sa**

**Collaborateurs** Suter Christian, Sauthier Raphaël, Ferreira Antonio,  
Delalay Sylvie, Posse Frederic, Blanc Alain,  
Demerci Engin, Fournier Pierre, Colliard Bastien,  
Morand Camille, Souto Susana, Giachetta Sylvia,  
Rosado Fabio, Sermier Cloé, Cotter Emile





**N°14**

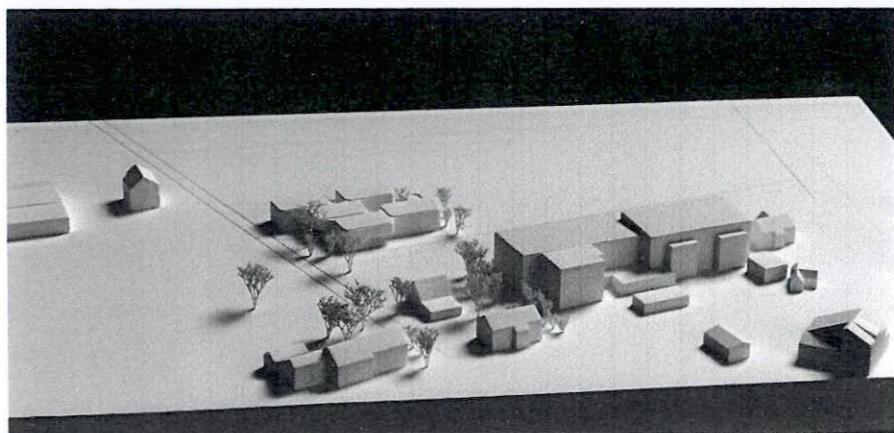
**LA TOISON d'OR**

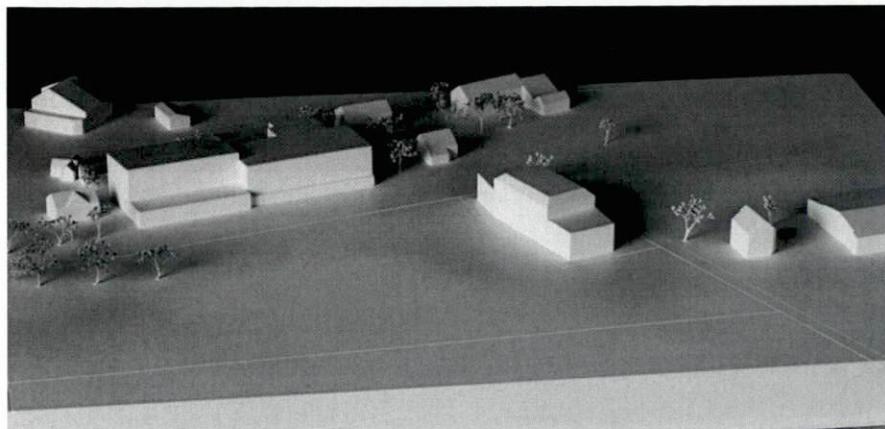
**Auteur**

**GAME Vs sàrl**

**Collaborateurs**

Michaël Darbellay, Nicolas Meilland,  
Stephane Schers, Benjamin Richard,  
Gloria Benitez





N°15

LILY MARLENE

Auteur

Silvie CHERVAZ , architecte  
Winterthur

Collaborateurs Mirjam Pfisterr

